



Madame la Garde des Sceaux,

A Créteil, le 12 janvier 2016

C'est avec beaucoup de colère et de déception que nous avons pris connaissance fin décembre 2015 de l'inégalité de traitement des personnels dans la note de la Direction de l'Administration Pénitentiaire.

Depuis l'affaire Pornic, la charge de travail des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation ne cesse de s'accroître : entretiens, retranscription d'entretiens, envoi de convocations, démarches téléphoniques, rédactions de rapports et de notes, réalisation d'enquêtes à domicile, placements TIG, développement du partenariat, prise en charge des PPR et autres actions collectives variées, suivi renforcé des condamnés à une contrainte pénale et à une libération sous contrainte, modifications liées au PSE, permanences.

Nos responsabilités augmentent également : affectation nominative de chacun des dossiers, prise en charge spécifique du public radicalisé : détection, signalement, diagnostic, suivi, formations spécifiques. Vous nous avez placé au premier plan pour participer à l'effort de vigilance et d'information sur la question de la radicalisation.

Alors que la réforme pénale de 2014 faisait de nous un maillon essentiel de la chaîne judiciaire, aucune contrepartie ne nous a été accordée.

A nous, CPIP, il nous est demandé toujours plus mais avec quelles reconnaissance et compensation ? Vous nous parlez de « mesures historiques » pour les personnels pénitentiaires, mais **nous avons été purement et simplement oubliés.**

Ne faisons-nous pas partie de cette administration ?!

Avec déception et colère, nous nous sommes réunis le 11 janvier en Assemblée Générale. **33 agents syndiqués et non syndiqués du SPIP 94 milieu ouvert** (sur 42) étaient présents.

Nous nous plierons à l'image que notre administration nous renvoie, celle de CPIP inexistants.

A l'unanimité, nous avons décidé :

- le boycott des journées de présentation du référentiel métier les 21 et 22 janvier à la direction interrégionale,
- l'arrêt de la prise en charge par les CPIP des actions collectives à venir.

Nous demandons :

une revalorisation statutaire et indemnitaire pour les personnels des SPIP.

Des Assemblées Générales seront organisées chaque semaine et de nouvelles modalités d'action discutées.